MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

Référencer sa participation au

Concours Nouvelles avancées sur ADAGE

Votre classe ou une partie de vos élèves a bénéficié d'une action ou d'un projet d'éducation artistique et culturelle. Afin que cette action soit inscrite dans votre parcours et celui de vos élèves, nous vous invitons à la référencer sur la plateforme **ADAGE,** application dédiée à la généralisation de l'EAC, en moins de 5 minutes. Vous pouvez, soit vous rapprocher du **référent culture** de votre établissement afin qu'il saisisse les informations (projet, élèves ou classes concernés, etc.), soit le faire vous-même directement en suivant les étapes ci-dessous :

1. Demandez le profil « rédacteur de projet » à votre chef d'établissement.

2. Connectez-vous au portail « Arena », puis recherchez l'application « ADAGE ».

3. Cliquez sur l'onglet « Établissement » puis sélectionnez « Volet culturel du projet d'établissement »

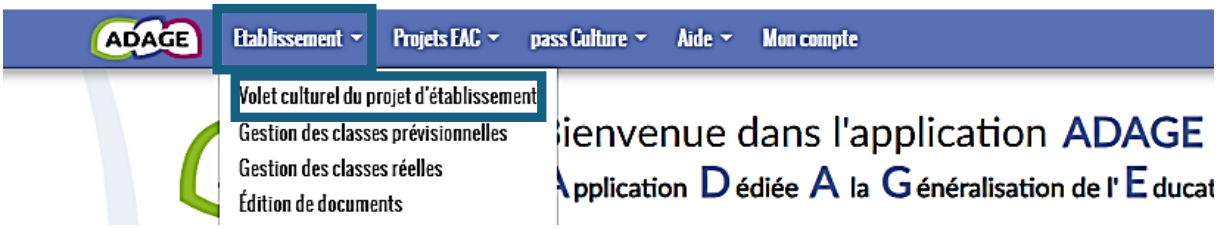

4. Sur cette nouvelle page, sélectionnez l'année scolaire (2026-2027) puis cliquez sur le « + » dans l'onglet bleu « Appels à projets et dispositifs ».

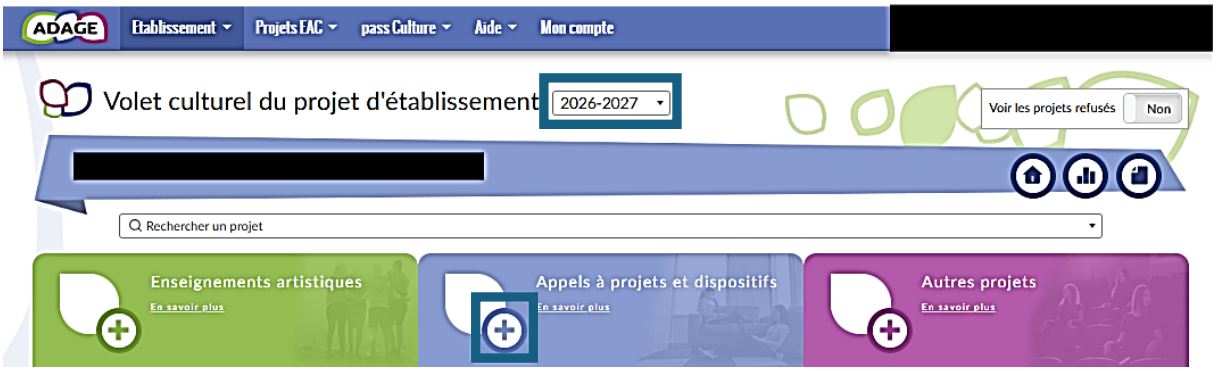

5. Sélectionnez dans le menu déroulant le dispositif « **Concours Nouvelles avancées** ».

6. Dans la fenêtre qui s'ouvre, remplissez les informations relatives à votre participation : titre du projet, classe(s) engagée(s) ou groupe d'élèves, partenaire(s), domaine(s) de l'EAC concerné(s), etc.

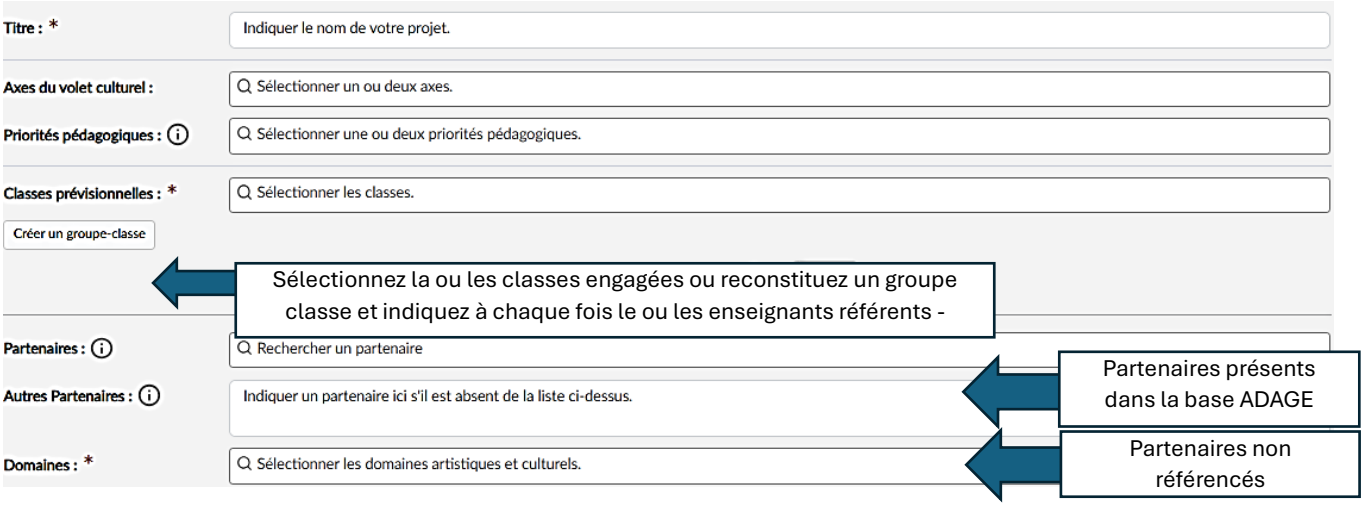

7. Vous pouvez également détailler la manière dont les élèves ont bénéficié des 3 piliers de l'EAC.

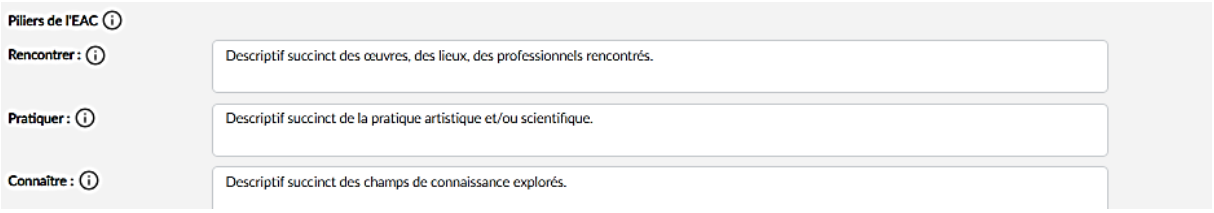

8. N'oubliez pas en bas de page **d'enregistrer votre saisie** afin que le référencement soit effectif.

Maintenant que votre projet est référencé, sachez que vous pouvez également éditer des attestations de participation à vos élèves dans l'onglet « Établissement » :

- rubrique « Édition de documents » lorsqu'il s'agit de le faire pour une ou des classes entières ;
- ou via l'onglet « Projet EAC », rubrique « Suivi des élèves », pour une attestation individuelle.

En vous remerciant pour votre contribution à l'enrichissement du parcours d'EAC des élèves.

Bureau de l'éducation artistique et culturelle

Direction générale de l'enseignement scolaire